



# Bulletin d'informations Municipal d'UGNY LE GAY

**n° 28** Samedi 6 Mars 2003

Responsable de la Publication: Jean-Paul GOYHENECHÉ



## AGENDA

### Éditorial

Il est de coutume aujourd'hui de contester systématiquement les décisions de l'autorité Municipale. Chacun se réfugiant dans une bulle d'individualisme dans laquelle il soigne et hypertrophie son ego. « *Peu importe que je nuise à autrui, pourvu que j'assouvisse mes exigences.* »

La dérive inéluctable à ce principe du chacun pour soi, est l'abandon de la défense de l'intérêt général au profit de celui des intérêts particuliers. Il en découle alors une attaque systématique du symbole de cet intérêt général: l'élu, qu'il soit National, régional ou local.

Certes, il est sans doute très jouissif pour ceux qui pratiquent ce harcèlement politique, de voir le pouvoir des élus être fragilisé et donc beaucoup plus vulnérable. Il est certes plus facile de détruire que de construire.

Mais que ces pourfendeurs de démocratie se méfient. Ils ne sont pas, et surtout dans nos campagnes, les plus armés pour ce genre de nuisances. Et si leur intention est de détruire le pouvoir Municipal, c'est d'abord eux-mêmes qu'ils détruisent. Car l'homme passe, la fonction subsiste... Et le jour où plus personne ne respectera cette fonction parce qu'elle aura perdu toute sa signification, la nature ayant horreur du vide, on la remplacera par une autre beaucoup moins proche, celle de super-Maire, celui du centre bourg probablement...

Les adeptes de ce nihilisme auront donc gagné: il n'y aura plus de Maire pour les ennuyer à UGNÉ LE GAY... Mais qu'ils ne crient pas victoire: il n'y aura plus de commune non plus!

Le Maire Jean-Paul Goyhénéche

**VENDREDI 12 MARS À 18 HEURES 30**  
**CAMPAGNE ELECTORALE**  
**DE JEAN-LUC LANOUIHL**



Dans le cadre des élections cantonales des 21 & 28 Mars prochains, Monsieur Jean-Luc LANOUIHL, Conseiller Général sortant, Vice-Président du Conseil Général, tient une réunion publique pour informer les habitants d'UGNY LE GAY de son programme politique.

**LUNDI 15 MARS À 18 HEURES**  
**CAMPAGNE ELECTORALE**  
**DE JEAN-PIERRE BRASSART**

Dans le cadre des élections, Monsieur Jean-Pierre BRASSART, candidat aux élections cantonales tient une réunion publique pour informer les habitants d'UGNY LE GAY de son programme politique.

**MARDI 16 MARS À 19 HEURES**  
**CAMPAGNE ELECTORALE**  
**DE MARIO LIRUSSI**

Dans le cadre des élections, Monsieur Mario LIRUSSI, candidat aux élections cantonales tient une réunion publique pour informer les habitants d'UGNY LE GAY de son programme politique.

**VENDREDI 19 MARS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

A 19 heures 30, le conseil Municipal se réunit dans la salle du conseil, pour traiter des sujets suivants:

- \_rénovation des chemins.
- \_aménagement de la nouvelle salle « internet public ».
- \_fin du CEC entretien communal: solutions de remplacement.
- \_programme voirie et travaux chantier intercommunal
- \_charte de propreté des rues du village.

**DIMANCHE 21 MARS**  
**ÉLECTIONS CANTONALES & RÉGIONALES 1ER TOUR**

De 8 heures à 18 heures, les électeurs sont convoqués pour participer aux élections cantonales et régionales.

**Les personnes volontaires pour tenir le bureau des élections sont priées de se faire connaître au secrétariat de Mairie.**

**DIMANCHE 28 MARS**  
**ÉLECTIONS CANTONALES & RÉGIONALES 2ÈME TOUR**

De 8 heures à 18 heures, les électeurs sont convoqués pour participer au 2ème tour des élections cantonales & régionales.

**Les personnes volontaires pour tenir le bureau des élections sont priées de se faire connaître au secrétariat de Mairie.**

**LUNDI 5 AU SAMEDI 17 AVRIL**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE**  
**RECLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Cette enquête est indispensable pour recevoir les subventions FDS pour l'entretien de la voirie communale. Chaque habitant est invité à venir donner son avis sur les décisions du conseil Municipal.



## « L'AFFAIRE DE LA PARCELLE »

*Une pauvre parcelle en pente, pelée, inculte, sur laquelle il n'a guère poussé que du fumier.*



Quel scandale!!! Le Maire a osé proposer une parcelle communale à Monsieur Francis FOURNET, propriétaire de chevaux, voisin de cette parcelle!

Au départ, il lui était simplement reproché de l'avoir fait sans avoir demandé l'avis du conseil Municipal. Ça c'est vrai! Le Conseil avait à décider le mode de gestion de cette parcelle, nouvelle propriété issue du remembrement: devait-on la garder en réserve foncière? Devait-on la vendre, la louer, la prêter? Y faire pousser des peupliers? C'était les questions à laquelle le Conseil Municipal avait à répondre... Le reste était de la responsabilité du Maire, sous le contrôle bien sûr du Conseil Municipal: trouver un locataire qui accepte de prendre en charge les frais accessoires à cette location et en paye le loyer dans les termes les plus rentables pour la collectivité. Compte tenu de la misérable rente que va dégager cette location, il était envisageable que celle-ci soit payée en heures de travail d'intérêt communal, l'entretien du village nécessitant parfois des engins agricoles et une main d'œuvre experte...

Malheureusement, le Maire a voulu jouer la carte du « tout démocratique » et c'est là que tout a dérapé... Des gens qui n'avaient rien compris à la chose délibérée ont voulu faire pression sur le Maire (pour je ne sais quoi ou je ne sais qui), croyant peut-être que sa gentillesse était un signe de faiblesse... Mal leur en a pris car celui-ci ne s'est point laissé faire. Les choses ont été faites comme le conseil Municipal l'avait décidé à la majorité de ses membres. La parcelle a été tirée au sort entre les propriétaires de chevaux qui en avaient besoin et qui ont fait acte de candidature. Aujourd'hui, c'est Monsieur et Madame Patrice & Line MENNECART qui sont locataires de cette parcelle. Grand bien leur fasse. Je me permets de présenter mes plus plates excuses à Monsieur FOURNET pour le déchaînement de haine, de méchanceté et de jalousie qu'a soulevé cette affaire. Une fois encore l'intérêt général a été sacrifié sur l'autel de la défense des intérêts particuliers. Il m'avait prévenu: « les gens vont jaser... » Effectivement ça a jasé!

## « L'AFFAIRE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE ... OU PLUTÔT DE LA SECRÉTAIRE! »

Encore une affaire au cours de laquelle, selon certaines sources d'information, pour jaser, ça a drôlement jasé...

Alors plutôt que d'entretenir la rumeur villageoise, à moins que cela vous amuse, il vaut mieux, lorsque vous vous posez des questions, venir vous informer directement à la source; cela vous économisera du temps et de la salive...

Depuis maintenant plus de huit ans que nous collaborons, Sylvie LAHIRE et moi-même, nous avons bien entendu discuté de sa succession, puisque je me doutais bien qu'une secrétaire de Mairie aussi brillante n'allait pas finir sa carrière à UGNY LE GAY. Non pas parce qu'elle ne s'y plait pas, (et pourtant elle n'a pas été ménagée elle non plus). Simplement quand on a de l'ambition, on aspire à des tâches plus importantes et donc de gérer des communes plus grandes.

Je lui avais demandé lorsqu'elle serait sur le départ, d'assurer sa succession en formant une personne capable d'assumer la polyvalence des multiples tâches qui incombent à la secrétaire de Mairie d'un petit village comme le nôtre.

Hors aujourd'hui, Madame LAHIRE pour des raisons personnelles **qui ne regardent qu'elle**, désire se mettre en disponibilité pour une période indéfinie... Elle ne démissionne pas et reste donc titulaire de son poste.

Il faut donc la remplacer à titre provisoire par un contrat à durée déterminée.

Elle m'a proposé Madame Michèle VALENZISI. Cette personne ayant donné entière satisfaction lors de son année d'archiviste au service de la commune, j'ai donné mon accord pour qu'elle assure le remplacement provisoire de Madame LAHIRE.

Si Madame LAHIRE décide de réintégrer ses fonctions, chose qu'elle peut faire à tout moment, Madame VALENZISI sera remerciée. Si Madame LAHIRE décide de démissionner, ce sera le Centre de gestion de la fonction publique territoriale qui nommera son remplaçant.

Si certaines personnes di village convoitent le poste, je les invite donc à passer le **concours de secrétaire de Mairie de la fonction publique territoriale** et d'être classée dans les premiers pour pouvoir prétendre occuper ce poste... C'est aussi simple que ça...

J'ajoute que pour l'instant, Madame LAHIRE n'a pas donné officiellement la date de son départ et qu'il n'y a donc pas lieu de pourvoir à son remplacement.

### **HORAIRES DE L'OUVERTURE DE LA MAIRIE:**

#### **\_Secrétariat de Mairie:**

Le Mardi de 10 heures à Midi.

Le Vendredi de 15 à 19 heures.

#### **\_Permanence du Maire & des Adjoints:**

Mêmes horaires ou Samedi matin, sur RV.

# LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER... LES CONSEILLERS DEVANT LEUR RESPONSABILITÉ

### Désignation d'un secrétaire de séance

Compte tenu des attaques dont fait l'objet le Maire actuellement, celui-ci décide de ne plus déroger aux principes administratifs régissant la vie municipale : Il désignera donc un secrétaire de séance à chaque conseil Municipal, choisi à tour de rôle dans l'ordre alphabétique. Et dorénavant, il n'assurera plus cette tâche !

### Demande de rectificatif de Madame Patricia BONNARD concernant la délibération n° A31128F :

« ... De plus nous en avons tous conclu qu'il fallait un appel à toute la commune à toute personne intéressée habitant la commune... »

Compte tenu de la date tardive de la réclamation, du fait que les démarches ont déjà été engagées par le Maire, et que peu de conseillers semblent se souvenir de ce point de détail, la rectification est rejetée par 4 voix contre et 0 pour.

### Démission d'un conseiller municipal, Monsieur Sylvain BOUCHER.

Le Maire informe le conseil d'une lettre de démission de Sylvain BOUCHER. Il a notifié à celui-ci qu'il refusait sa démission. Le fait qu'il ait donné pouvoir à Patricia BONNARD prouve qu'il accepte la décision du Maire.

Le Maire : « Quelqu'un veut-il faire un commentaire sur ce point ? »

– « ... » Grand et long silence...

### Information sur la loi du 18 Mars 2003 sur la sécurité intérieure.

Le Maire donne lecture d'un extrait de la plaquette du ministère de l'intérieur, reçue ce mois-ci, concernant les nouveaux pouvoirs du Maire :

« ...La loi renforce la protection contre les menaces et les intimidations subies par les personnes exerçant une fonction publique, notamment les maires.

Le fait de menacer de commettre un crime ou un délit contre une personne élue, exerçant une fonction publique ou dépositaire de l'autorité publique, ou contre ses biens, est puni de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. La menace n'a pas besoin d'être réitérée ou matérialisée par un écrit ou une image, comme c'était le cas dans le droit antérieur. La peine est portée à cinq ans et 75 000 euros lorsqu'il s'agit de menaces de mort ou de menaces d'atteinte aux biens dangereuse pour les personnes... »

Le Maire : « Quelqu'un veut-il faire un commentaire sur ce point ? »

– « ... » Grand et long silence...

### Indemnités des Maires & adjoints.

Le Maire informe le conseil Municipal du nouveau barème d'indemnisation des Maires & adjoints :

613 € pour le Maire, 237 € pour les adjoints...

– « Messieurs dames les adjoints, combien recevez-vous ? 133 euros ? Pour ma part je n'en reçois que

334. Nous pourrions nous sentir lésés... » (En tout cas on ne peut pas dire que la commune fait du favoritisme en direction de ces élus...)

### Bilan de milieu de mandat de l'action Municipale.

Le Maire demande l'avis des conseillers Municipaux sur le bilan de l'action Municipale.

« ... » Grand et long silence...

Catherine FOURNET rompt la première ce silence : « ... Bon, Monsieur le Maire, on ne va pas y passer la nuit, on a bien compris où vous vouliez en venir, maintenant, il faut bien que quelqu'un prenne la parole. Jean-Paul MENNECART, est ce que tu peux nous parler des travaux ?... »

JP MENNECART évoque donc devant le conseil la situation des projets d'aménagement dans la commune. Certes il ne s'est pas passé grand-chose depuis le début du mandat. Mais il faut dire que nous étions en attente de la fin du remembrement pour ce qui est des chemins ruraux. Il décrit les différents problèmes que va rencontrer le conseil au niveau de réaménagement des chemins. Le projet de rénovation de la Mairie suit son cours, l'étude va démarrer dès que l'architecte aura été contacté... Pour ce qui est du projet voirie de la rue principale, les conseillers avaient reçu un dossier pour pouvoir apporter des solutions des informations ou des modifications. A ce jour, aucun avis n'a été émis par eux (Il ne faut donc pas s'étonner si les choses traînent en longueur). Il y a eu tout de même des travaux puisqu'une salle informatique a été aménagée dans la Mairie et que l'équipement mobilier va bientôt être acheté avec la subvention obtenue en fin d'année 2003. L'Eglise a reçu également une horloge toute neuve...

Les choses avancent donc, lentement mais sûrement. Les chemins, le nouveau cimetière, la rue principale, la Mairie, il y a du pain sur la planche. Et on n'est pas très aidé pour venir à bout de la tâche.

JL GAMBART fait le résumé des actions du CCAS (???), colis & goûters, actions qui fonctionnent bien... Il est proposé un goûter belote...

Catherine FOURNET déplore que personne n'ait poursuivi le travail qu'elle a effectué pour mettre en place un marché avant-Noël. Compte tenu de ses responsabilités professionnelles (direction nationale d'une entreprise internationale), elle ne peut assumer seule tout le travail de préparation d'une telle manifestation. Il faut donc que chacun y mette du sien pour que les choses fonctionnent.

Une fois entendues les différentes interventions, le Maire quant à lui décide de changer complètement la façon de travailler du Conseil Municipal. En effet, depuis le début du mandat, les choses se passaient de façon conviviale. Or depuis quelques semaines le Maire doit faire face à des attaques violentes à travers lesquelles il est accusé d'immobilisme, d'obscurantisme et de favoritisme ! Il exige donc que chaque commission s'occupe des dossiers sur lesquels il travaille, et ces dossiers ne seront mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal que lorsque leur préparation aura été bouclée par la commission ad hoc.

# LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER... SUITE...

Il distribue à chaque conseiller la liste des dossiers municipaux qu'ils auront à traiter :

### Commission aménagement & entretien :

- \_ Voirie FDS rue principale
- \_ Voirie FDS Enduits superficiels
- \_ Travaux sur chemins ruraux
- \_ Equipement mobilier salle Internet
- \_ Etude aménagement Espace public accueil & service
- \_ Entretien ordinaire : planning et coût des travaux
- \_ Aménagement du nouveau cimetière
- \_ Aménagement des entrées du village
- \_ Intégration des cours d'eau non-domaniaux
- \_ Entretien des cours d'eau non-domaniaux
- \_ Programme de reboisement des chemins ruraux
- \_ Programme travaux Chantier école intercommunal
- \_ Acquisition de la parcelle de Mme Hénout
- \_ Etude du remplacement de l'ouvrier d'entretien

### Commission services & réglementation.

- \_ Charte de propreté des rues du village
- \_ mise en place du tri sélectif
- \_ Evaluations charges transférées OM
- \_ Contrat fourniture courant éclairage public
- \_ Reclassement des voies communales
- \_ Carte communale & SCOT Intercommunal
- \_ Demande de subvention aux associations
- \_ Schéma d'assainissement : Choix du dispositif
- \_ Schéma d'assainissement : dossier individuel
- \_ Création d'une antenne « Amélioration de l'habitat »
- \_ Réévaluation des valeurs locatives
- \_ Préparation des élections
- \_ Préparation & organisation des cérémonies
- \_ Location de la parcelle du chemin de Guivry

### Remise à niveau des chemins & charte de propreté de la voirie communale

Le conseil Municipal évoque la tenue de la réunion des agriculteurs pour laquelle le Maire a remis un compte-rendu aux conseillers (pas de réclamation pour ce document ?...). On reconnaît que la confrontation a été utile. Cependant les solutions envisagées pour rénover les chemins à moindre coût : en effet quelque soit la solution, ou bien elle coûte une fortune, ou bien les solutions envisagées, qui ont déjà été testées, sont matière à critique de la part de tierces personnes. Quand par exemple on étale des gravats sur un chemin, il y a toujours quelqu'un pour venir se plaindre que le matériau utilisé amène des nuisances...

**Le conseil Municipal refuse d'ouvrir une ligne budgétaire sur le budget communal tant que la charte de propreté de la voirie rurale ne sera pas signée avec les exploitants agricoles.**

### parcelle communale : critère d'attribution du locataire.

Le conseil est invité à se prononcer sur le mode d'attribution de la location de la parcelle communale. Le vote se décompose comme suit :

**Au premier qui l'a demandé:** Jean-Paul GOYHENECHÉ

**Au plus méritant :** Patricia BONNARD Josseline LANGLET Joël THEVENIN

**Par tirage au sort :** Jean-Louis GAMBART Jean-Paul MENNECART Corinne THEVENIN Catherine FOURNET.

Un certain temps après cette délibération, Madame Patricia BONNARD demande l'autorisation de réviser son vote, ayant oublié d'indiquer le vote de Sylvain BOUCHER. Le Maire accepte cette révision mais propose également de réviser le sien. Le vote définitif se décompose donc comme suit :

**Au premier qui l'a demandé: personne**

**Au plus méritant :** Patricia BONNARD Josseline LANGLET Joël THEVENIN Sylvain BOUCHER.

**Par tirage au sort :** Jean-Louis GAMBART Jean-Paul MENNECART Corinne THEVENIN Catherine FOURNET. Jean-Paul GOYHENECHÉ.

**La parcelle sera donc attribuée par tirage au sort. Le Maire charge la commission « action sociale, services & réglementation » de cette tâche.**

### Evaluation provisoire de compensation et de dotation de solidarité.

Le Maire propose de délibérer sur les conséquences financières des décisions prises par la communauté de communes concernant le transfert des charges

L'attribution de compensation doit intégrer une évaluation au moins prévisionnelle des charges transférées pour être communiquées aux communes. Membres avant le 15 février de l'année du titre de laquelle elle est versée.

Cette première étape suite à la mise en place de la Tpu sera suivie d'une évaluation définitive dans un délai d'un an. La méthode d'évaluation des charges transférées est basée sur les dépenses réelles des communes, suivant la formule suivante :

Attribution de compensation = Produit TP 2003 – produit 4 taxes perçue par CCCT – compensations Th/Tfb perçue par CCCT dans la commune en 2003 – montant net charges transférés ( dépenses CTOM 2003 – recettes Teom & Reom 2003).

Dépenses Ctom	Recettes Teom	Dotation solidarité	Compensation TP
8 323	3000	- 5 323	1516

Pour UGNY LE GAY, voici les éléments de calcul :

**Le Conseil Municipal valide le calcul de l'évaluation provisoire de compensation et de dotation de solidarité à l'unanimité**

# ANIMATIONS & ÉVÉNEMENTS



## MARDI GRAS: DES PETITS EN GRANDE FORME!



Le Mardi-gras du Comité des fêtes est le rendez-vous traditionnel de ceux qui ont encore gardé leur âme d'enfant et le goût de la fête. Peu de monde cette année, mais on aura remplacé l'affluence par la qualité des costumes. Beaucoup de joie et de bonne humeur en tout cas, qui récompensent cette initiative. Merci aux organisateurs.



Mardi-gras 2002 aussi avait été une bonne année...



## UN HIVER BLANC: QUE LA MONTAGNE EST BELLE

L'hiver à UGNY le GAY, bien que n'ayant pas été d'une grande rigueur nous a cependant gratifié d'un beau manteau de neige



## BATTAGE À L'ANCIENNE: LA BONNE ODEUR DU BLÉ!



Comme tous les ans maintenant, Roland & Ghislaine BOUCHER avaient donné rendez-vous à tous les amoureux des traditions pour assister au battage à l'ancienne. Tout ceci s'est naturellement fini par un joyeux festin comme ils savent les organiser. Merci à eux!.

